



responsabilité des dirigeants



responsabilité des dirigeants

L'assurance **Responsabilité Civile des Dirigeants** et mandataires sociaux protège les dirigeants et mandataires sociaux des conséquences pécuniaires de la mise en cause de leurs responsabilités personnelles en cas de fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.



PME/PMI // organisation à but non lucratif :
association, fédération... // toute activité
commerciale hors fabricant de tabac

nouveau

Nos garanties s'adaptent désormais aux sociétés de moins de 2 ans
(sous conditions)

IL EST TRÈS FACILE D'ENGAGER LA RESPONSABILITÉ D'UN DIRIGEANT.

En effet, ceux-ci peuvent être tenus personnellement responsables d'une faute de gestion, du non respect des statuts, d'une violation d'une disposition légale ou réglementaire... Devant la multiplication des procédures à l'encontre des dirigeants d'entreprise, il est essentiel pour ces derniers de s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance RC d'une portée suffisamment large et d'un montant adapté.

Un contrat simple à souscrire

nouveau

Obtenez un tarif en ligne en quelques clics pour les structures ayant un CA jusqu'à 40 Millions d'€.

Nous étudions tout dossier au-delà de ce CA, n'hésitez pas à nous consulter.

Un extranet ergonomique

Vous disposez d'un extranet intuitif et facile à utiliser au quotidien :

- visualisez le tarif rapidement, ainsi que les différentes formules possibles,
- imprimez les différents documents relatifs au contrat.

Une procédure de souscription simplifiée sur extranet permettant de prendre en compte des risques complexes. Produit proposé à la souscription seul ou en option sur nos produits :

- Filière Auto (Multirisque pour les professionnels de l'automobile),
- Flexipro (Multirisque Commerce, Bureau, auto entrepreneur, petite fabrication et stockage)

La société souscriptive a comme forme juridique : SCOP / EURL / SARL / SAS / SELARL / SELAFA / SA / SCP ou est une association.



RC des Dirigeants

Atouts

● De nombreux motifs de mise en cause sont garantis par le contrat RC des Dirigeants :

- fautes de gestion,
 - erreurs,
 - omissions,
 - négligences,
 - non respect des statuts,
 - violation d'une loi ou d'un règlement,
- que ces actes soient présumés ou avérés.

● Définition très large des bénéficiaires :

- dirigeants de droit,
- dirigeants de fait,
- fondateurs,
- employés,
- conjoints,
- concubins,
- partenaires,
- héritiers,
- légataires,
- représentants légaux et ayants cause

Grande amplitude de garanties

Le contrat RC des Dirigeants comprend les garanties suivantes :

- Libre choix de l'avocat
- Frais de défense en cas d'enquêtes et poursuites administratives
- Garantie des mandats extérieurs dans les participations
- Automaticité d'intégration des filiales
- Dirigeants tiers entre eux
- Extension des garanties à la société souscriptrice en cas de faute non séparable
- Garantie couvrant les dirigeants, les mandataires ou les employés en cas de litiges nés de conflits liés aux rapports sociaux
- Frais engagés suite à une atteinte à la réputation
- Frais de soutien psychologique
- Frais de soutien en cas de mesure restrictive de propriété.
- Extension des garanties aux procédures d'extradition.
- Frais de désignation d'un mandataire ad hoc et/ou d'un conciliateur.
- Frais de défense en situation d'urgence*
- Frais de constitution de caution pénale*
- Frais de défense en cas de réclamation conjointe*
- Frais de comparution*

* société déclarant plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires



 **Axeria iard**
27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 LYON CEDEX 03
Tél. 04 27 46 14 00 - Fax 04 27 46 14 76 - www.axeria-iard.fr - axeria@axeria-iard.fr

Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09